

Table des matières

Message du président	4
Profil et structure	8
Mission, vision et valeurs	9
Conseil d'administration	10
Rapport des activités	1
Rapport du comité de production	18
Rapport sur les programmes	20
Rapport sur le contingentement	2
Statistiques	24



Message du président

Chers membres et collègues,

L'année 2020 fut assurément hors-norme. Il est d'emblée impossible d'ignorer l'avènement d'une crise sans précédent, la pandémie de COVID-19. Celle-ci eut des répercussions majeures pour les productrices et producteurs d'œufs d'incubation, ainsi que sur l'ensemble des activités économiques de la société civile. C'est donc avec enthousiasme que je m'adresse à vous pour tourner la page sur la dernière année, mais également afin de souligner la force et la détermination dont nous avons collectivement fait preuve pour relever les défis qui se sont dressés devant nous. Ces qualités ont imprégné les accomplissements de notre organisation et ont constitué des vecteurs de rayonnement pour notre secteur. Alors que l'heure est à la présentation de notre bilan annuel, il n'y a possiblement qu'un mot à retenir pour en résumer le contenu : résilience. Qu'elle se soit manifestée dans les actions des Producteurs d'œufs d'incubation du Québec (POIQ), par nos membres directement sur leurs fermes ou par l'humanité de certains de nos partenaires, cette résilience fut omniprésente en 2020.

ALORS QUE L'HEURE EST À LA PRÉSENTATION DE NOTRE BILAN ANNUEL, IL N'Y A POSSIBLEMENT QU'UN MOT À RETENIR POUR EN RÉSUMER LE CONTENU: RÉSILIENCE.

Au cours des dernières années, j'ai souligné à plusieurs reprises l'importance de la synergie entre les différents maillons de la filière avicole. C'est souvent lors de l'émergence d'une situation difficile que les fruits d'une telle collaboration peuvent être récoltés. Pour les POIQ et leurs acheteurs, 2020 fut une occasion exceptionnelle de mettre à profit plusieurs années de relations respectueuses et constructives.

Alors que nous aurions tous préféré ne pas avoir à gérer des pertes économiques et la destruction d'œufs aptes à l'incubation, la conclusion d'une entente à cet effet fut la meilleure solution possible dans les circonstances. Si nous n'étions pas parvenus à cet accord avec les couvoiriers du Québec, certains membres auraient dû subir une part démesurée des conséquences financières de la crise, le nombre d'œufs domestiques éliminés aurait été plus grand et les pertes des productrices et producteurs n'auraient pas pu être réparties dans le temps. En somme, l'atténuation des impacts de cette crise sur les membres constitue l'une de nos réussites les plus importantes en 2020. Cela n'aurait pas été possible sans l'appui financier et la collaboration de nos acheteurs, auxquels je présente nos remerciements les plus sincères.

Rappelons par ailleurs que, malgré nos appels répétés auprès du bureau de la ministre fédérale de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et l'annonce par cette dernière de la disponibilité de 125 millions de dollars, par l'entremise de l'initiative Agrirelance, pour soutenir les productrices et producteurs aux prises avec des coûts exceptionnels découlant de la COVID-19, nous n'avons reçu aucune aide gouvernementale afin de nous aider à traverser la crise. Nos lettres sont demeurées sans réponse formelle. Il s'agit là d'une importante déception pour nous.





Si les consignes sanitaires nous ont physiquement distanciés les uns des autres pendant quelques mois, il ne faut pas croire qu'elles ont éloigné l'organisation de vos préoccupations ou de nos grandes priorités stratégiques. Il est vrai que quelques projets ou certaines activités ont dû être temporairement suspendus afin de respecter les consignes gouvernementales. Néanmoins, tous les membres du personnel et des instances décisionnelles sont demeurés proactifs, motivés et en santé. Nous avons été en mesure de faire progresser plusieurs dossiers de nature administrative et réglementaire. Notre équipe s'est également assurée de maintenir un niveau exceptionnel de prestation de services auprès des membres, tant en matière de contingentement que de la clarification des dispositions des programmes à la ferme. En mon nom et celui des membres du conseil d'administration, je tiens ainsi à souligner le dévouement et l'intégrité des membres du personnel des POIQ.

Après avoir lancé le Régime d'indemnisation des Producteurs d'œufs d'incubation du Québec et le Protocole de dépistage de Salmonella Enteritidis en janvier, nous avons réussi à obtenir un appui financier significatif du gouvernement fédéral pour les premières années du projet. Bien que ce soutien ne nous permette pas de réduire directement les primes d'assurance, il assure que le développement du régime s'effectue sur des fondations solides et réduit nos besoins en matière de financement privé. La contribution obtenue en vertu du programme Agri-risques est une réalisation d'intérêt, qui nous

Si les consignes sanitaires nous ont physiquement confirme la pertinence de nos outils de gestion des risques distanciés les uns des autres pendant quelques mois, il ne en santé animale. Nous avons encore eu la chance de pouvoir faut pas croire qu'elles ont éloigné l'organisation de vos compter sur l'expertise de partenaires comme l'Équipe québépréoccupations ou de nos grandes priorités stratégiques. Il est vrai que quelques projets ou certaines activités ont du l'industrie des œufs de consommation du Canada, ce qui a dû être temporairement suspendus afin de respecter les

La flambée des cas de COVID-19 au Canada et les mesures sanitaires imposées ont malheureusement empêché la tenue de rencontres en personne du conseil d'administration et des comités des Producteurs d'œufs d'incubation du Canada (POIC). Dans ce contexte, les négociations d'une nouvelle entente de location de contingentement entre le Québec et l'Ontario ont été ralenties. Afin d'offrir l'environnement d'affaires le moins déstabilisant pour l'année 2021 à tous les intervenants concernés par ladite entente, nous avons convenu de la renouveler aux mêmes conditions pour une année supplémentaire.

Si l'année 2020 fut peu mouvementée relativement aux négociations d'accords commerciaux, le gouvernement fédéral a donné suite à l'une de ses promesses présentées en lien avec la conclusion du Partenariat transpacifique global et progressiste. Il a ainsi annoncé une compensation de 691 millions de dollars sur dix ans – qui prendra la forme d'un programme d'investissement et de promotion – pour les secteurs avicole et ovocole. Alors que les détails du programme seront connus en 2021, il faut absolument saluer les efforts soutenus des offices nationaux dans ce dossier.

Certains intervenants ont agi rapidement afin de supporter les Ce bilan annuel ne pourrait être complet sans souligner que ciements bien sentis.

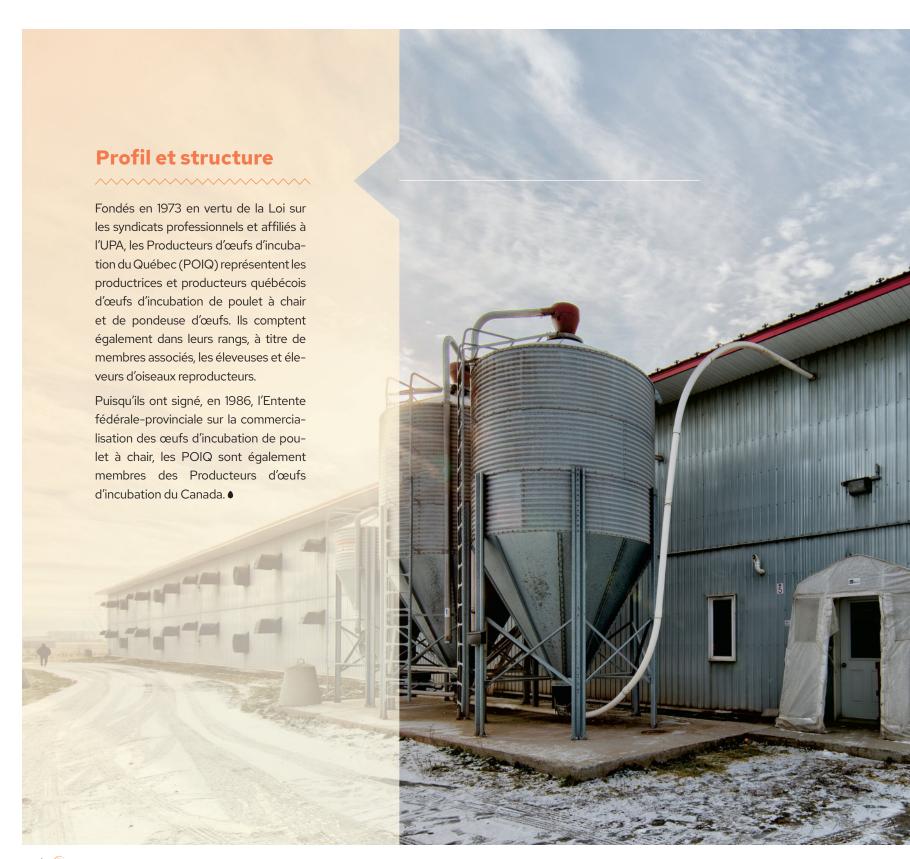
Toujours en lien avec les dossiers nationaux, nous avons été appelés à commenter divers projets de changement réglementaire ayant une incidence sur nos membres et à particid'inspection des aliments et Affaires mondiales Canada. Ces le Règlement sur les couvoirs et celles qui encadrent l'attribution des contingents tarifaires, avec la réalité du terrain.

C'est avec beaucoup de fierté que j'ai pris connaissance des résultats généraux des audits à la ferme et de nos programmes de dépistage et d'assurance. Décidément, nos membres ont fait de la démonstration de leurs pratiques exemplaires et de l'amélioration continue de leurs méthodes de travail des principes fondateurs de leurs activités. Les productrices et producteurs d'œufs d'incubation et les éleveuses et éleveurs d'oiseaux reproducteurs sont sans contredit des meneurs lorsqu'il est question d'innover et d'offrir des produits qui répondent aux plus hauts standards de l'industrie.

groupes les plus touchés par la crise sanitaire. Ce fut notam- nous avons accueilli parmi nos membres un nouveau bément le cas des POIC qui, devant l'ampleur des conséquences néficiaire du Programme pour l'établissement de nouveaux de la pandémie sur la production, ont rapidement conve- producteurs (PENP) en janvier dernier. Afin de préparer la nu d'apporter un soutien financier de 350 000 \$ aux offices célébration du 40° anniversaire de notre Plan conjoint en 2021, provinciaux, réparti sur la base des parts de marché. Je profite nous avons également obtenu l'autorisation de la Régie des de cette tribune pour leur offrir, au nom des POIQ, des remer- marchés agricoles et alimentaires du Québec afin de lancer une nouvelle édition du programme l'année prochaine; celleci portera à cinq le nombre de nouveaux membres issus du PENP depuis sa création en 2009. Pour un secteur de la taille du nôtre, c'est vraiment impressionnant!

per à certaines consultations lancées par l'Agence canadienne Alors que nous nous tournons vers 2021 – une année qui marquera un important jalon de notre histoire - je vous partage ma interventions - effectuées de concert ou en appui aux POIC confiance envers le futur de notre secteur et de notre organi-- nous ont permis de mettre de l'avant nos préoccupations. sation. La participation des membres aux activités syndicales Nous avons bon espoir qu'elles contribueront à l'adéquation et de formation, ainsi qu'aux décisions ayant une portée coldes normes gouvernementales, comme celles qui composent lective, témoigne de notre volonté à améliorer les outils structurants qui nous supportent et les dispositions réglementaires qui nous encadrent. J'ai bien hâte de poursuivre, en personne ou virtuellement, le travail que nous avons entamé! •







Mission

Les POIQ ont pour mission d'appuyer leurs membres qui œuvrent à la production d'œufs d'incubation de qualité, selon les plus hauts standards, entre autres, de santé et bien-être animal, de salubrité et de protection de l'environnement.

Pour ce faire, les POIQ s'impliquent activement dans :

- · La défense et la promotion de la gestion de l'offre;
- · La mise en marché des œufs d'incubation par l'entremise d'un plan conjoint, des règlements et de conventions de mise en marché qui en découlent;
 - Le développement et l'application de programmes permettant de satisfaire les attentes sociétales;
- · La représentation de leurs membres auprès des diverses instances gouvernementales et partenaires.

Vision

Forts, dynamiques, rassembleurs et consensuels, les POIQ veillent à la pérennité de leurs membres et à la performance du secteur. Ils sont reconnus pour leur leadership et leur culture d'innovation.

Valeurs

Intégrité et transparence Équité et respect Concertation et collaboration Crédibilité et professionnalisme Responsabilité sociale

Conseil d'administration





Comité de surveillance



Comité de surveillance





Comité de production

Comité de production





Comité de production

Rapport des activités

Survol des marchés

La production d'œufs d'incubation de poulet à chair québécoise a reculé de 2,5 % en 2020, totalisant 210,7 millions d'œufs. Les réductions de 12 à 15 % des placements de poussins des mois de mai à août, ainsi que l'incertitude causée par la situation sanitaire, ont sans surprise fait fléchir la demande en œufs et, par voie de conséquence, la quantité de ceux-ci ayant été mis en incubation. Parallèlement, le besoin québécois en poulet a diminué de 4,1 % par rapport à l'année précédente. Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec (POIQ) ont été en mesure de respecter l'allocation utilisée par les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada (POIC) pour l'évaluation des pénalités de surproduction, qui s'avère différente de l'allocation régulière en raison des aléas particulièrement drastiques des besoins de marché.

Le contexte de crise n'a pas affecté négativement la production d'œufs d'incubation de pondeuse d'œufs, qui a poursuivi sa croissance. Elle s'est accrue de 10,2 % pour atteindre 21,3 millions d'œufs; un niveau de production record. Cette augmentation découle en partie de la hausse du marché québécois des poulettes, mais surtout d'un accroissement du commerce interprovincial.

Production d'œufs d'incubation de poulet à chair



Sources: Agriculture et Agroalimentaire Canada et Institut de la statistique du Québec

Production d'œufs d'incubation de pondeuse d'œufs



Source : Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec

Dossiers nationaux

Les obligations découlant de l'Entente fédérale-provinciale ont été respectées par l'organisation nationale et les POIQ; notre convention de garantie, une caution financière accordée aux POIC à titre d'engagement à respecter l'allocation qui nous a été émise, a donc été renouvelée. Les ententes de gestion des contrats qui encadrent les exemptions de commercialisation des œufs d'incubation provenant du Nouveau-Brunswick et la location interprovinciale de contingent associée à l'entente Québec-Ontario sont également demeurées en viqueur.

En raison de l'incertitude planant sur l'état des marchés pour l'année 2021 et de l'impossibilité de tenir des rencontres de négociation, les POIQ, l'Ontario Broiler Hatching Egg & Chick Commission et les couvoiriers du Québec et de l'Ontario ont exceptionnellement convenu de prolonger d'un an – aux mêmes conditions – l'entente Québec-Ontario. Cette dernière devait initialement prendre fin en décembre 2020. Par ailleurs, les discussions constructives sur la révision des politiques relatives aux pénalités de surproduction et aux échanges interprovinciaux temporaires d'allocation se sont poursuivies. Elles n'ont toutefois pas mené à la conclusion d'un accord de principe acceptable pour l'ensemble des parties intéressées.

Conformément aux dispositions actuelles de l'entente sur l'imposition de dommages-intérêts, le conseil d'administration des POIC a imposé 885 169,94 \$ en pénalités de surproduction aux provinces pour le cycle C-2019. La sanction pécuniaire imposée au Québec s'est élevée à 19 325,47 \$ pour une production au-delà des marges de 110 431 œufs. Les POIC ont, d'autre part, versé aux provinces une partie des surplus liés au ralentissement des activités nationales. Ainsi, 97 454,94 \$, sur un total de 350 000 \$ pour l'ensemble des provinces, ont été acheminés aux POIQ afin d'amoindrir les impacts de la pandémie sur l'organisation.

Dans un tout autre registre, les démarches entamées en 2019 afin d'établir un ensemble de principes uniformes pour le dépistage de *Salmonella* Enteritidis (S. Enteritidis) au Canada se sont poursuivies et ont engendré l'adoption, par le conseil d'administration des POIC, du Cadre sur S. Enteritidis. Les dispositions de ce guide pancanadien sont similaires aux modalités prévues dans notre programme provincial. Concurremment, les POIQ ont été invités à commenter certaines orientations de l'Agence canadienne d'inspection des aliments dans le cadre de la révision du Règlement sur les couvoirs. Des interventions ont ainsi été effectuées en lien avec les dispositions ayant des implications pour notre secteur d'activité et celles portant sur la définition d'un couvoir.



LE GOUVERNEMENT
CANADIEN A ANNONCÉ
QU'UNE ENVELOPPE
DE 691 MILLIONS DE
DOLLARS SERAIT
ACCORDÉE AUX
PRODUCTRICES ET
PRODUCTEURS DE
VOLAILLES ET
D'OEUFS, À TITRE
DE COMPENSATION
POUR LA RATIFICATION
DU PTPGP.



Gestion de l'offre

La crise sanitaire a limité, à l'échelle internationale, les opportunités de négociation d'accords de libre-échange. La pression externe sur le système canadien de gestion de l'offre s'est donc amoindrie en 2020. C'est malgré tout dans ce contexte que le Canada et le Royaume-Uni ont conclu un accord de continuité commerciale. Cette nouvelle entente provisoire bilatérale ne prévoit toutefois aucun accès supplémentaire au marché canadien pour les produits sous gestion de l'offre. Il est en outre à noter que l'Accord Canada-États-Unis-Mexique a officiellement remplacé l'Accord de libre-échange nord-américain en juillet, ce qui a eu une incidence sur les volumes de poulet importés. Sur le plan administratif, plusieurs rencontres du Mouvement pour la gestion de l'offre ont été tenues par vidéoconférence au cours des derniers mois.

Soumis aux questionnements réguliers des offices de mise en marché, le gouvernement canadien a annoncé, en novembre, qu'une enveloppe de 691 millions de dollars serait accordée, sous forme de programme d'investissement et de promotion, aux productrices et producteurs de volailles et d'œufs afin de compenser ceux-ci pour les pertes de marché engendrées par la ratification de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP). Les modalités du programme - d'une durée de dix ans - et la part de ce montant destinée au secteur des œufs d'incubation seront connues en 2021. En outre, les contingents tarifaires accordés dans le cadre du PTPGP pour les œufs d'incubation et les poussins sont demeurés inutilisés en 2020. Les pays signataires du partenariat, dont la localisation géographique rendrait possible l'envoi d'œufs ou de poussins au Canada, ne sont actuellement pas en mesure de profiter de cette opportunité pour des motifs sanitaires.

Finalement, les demandes formulées auprès d'Affaires mondiales Canada (AMC) par différentes organisations - incluant les POIQ relativement aux impacts de la COVID-19 sur la demande domestique de poussins ont été entendues. AMC a ainsi accepté de suspendre l'imposition de pénalités aux couvoiriers ayant importé moins de 90 % des contingents tarifaires qui leur ont été accordés pour l'année 2020.

Recherche

Les POIQ, à l'instar de leurs partenaires de la filière, se sont engagés à participer à une étude de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal (FMV) portant sur l'optimisation de la salubrité des produits de viande de poulet au sein de la chaîne d'approvisionnement avicole. La prochaine phase de cette étude s'échelonnera sur une période de trois ans et permettra, à terme, d'améliorer nos stratégies de contrôle et de gestion des risques associés aux salmonelles. L'implication financière annuelle des POIQ pour ce projet de 782 000\$ s'élève à 8 700 \$.

Les POIC ont quant à eux accueilli avec ouverture un projet de recherche portant, entre autres, sur les impacts de l'ammoniac et de la poussière sur la santé des oiseaux. Financé par l'office national à hauteur de 70 000 \$ pour deux ans (2020-2021) et mené au Québec par des chercheures de l'Université Laval et de la FVM, il devrait contribuer à la réflexion des organisations du secteur sur la nature des exigences à intégrer au Programme de soins des animaux (PSA) à l'égard des niveaux acceptables d'ammoniac. Les contributions annuelles des POIQ au Conseil de recherche en aviculture du Canada, à la chaire de leadership en enseignement des bâtiments agricoles durables, à la chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires et à l'Institut de recherche en économie contemporaine ont aussi été reconduites en 2020.

RIMAQ et RIPOIQ

Moins d'un an après l'entrée en vigueur du Régime d'indemnisation des maladies avicoles du Québec (RIMAQ), les POIQ ont lancé avec fierté – le 1er janvier 2020 – le Régime d'indemnisation des producteurs d'œufs d'incubation du Québec (RIPOIQ), un régime d'assurance collectif pour les membres aux prises avec un cas de S. Enteritidis ou de *Mycoplasma synoviae* (MS). Puisque les souscriptrices et souscripteurs du RIPOIQ sont déjà couverts par le RIMAQ et que ces deux régimes sont administrés par l'Alliance réciproque de l'industrie des œufs de consommation du Canada (ARIOCC), l'adhésion de nos membres au nouveau régime s'est effectuée automatiquement.

Afin de maximiser l'utilisation des leviers financiers offerts, les POIQ ont déposé une demande de financement auprès d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), dans le cadre du programme des initiatives Agri-risques, volet Renforcement des capacités administratives. Cette demande – qui doit permettre d'assurer le lancement administratif optimal du RIPOIQ – a été approuvée par AAC. Si le financement non remboursable octroyé aux POIQ pour ce projet doit s'élever à plus de 100 000 \$, une contribution remboursable de 425 000 \$ destinée au fonds de rétention est également prévue. Cette contribution viendra solidifier la structure financière du RIPOIQ et réduire les risques encourus par les souscriptrices et souscripteurs.

Étant donné qu'aucun cas de laryngotrachéite infectieuse (LTI), de *Mycoplasma gallisepticum* (MG) ou de maladie à déclaration obligatoire (MADO) n'a été déclaré dans un troupeau avicole commercial québécois au cours de l'année, aucune réclamation n'a été soumise au RIMAQ en 2020. Du côté du RIPOIQ, des cas de MS ont été détectés sur un site de production d'œufs d'incubation en fin d'année. Dans l'ensemble, les résultats financiers et sanitaires des régimes pour l'année 2020 apparaissent satisfaisants, une situation qui se reflète dans la qualité des offres de réassurance obtenues pour l'année 2021.

En outre, après avoir noté une lacune dans la protection des éleveuses et éleveurs à forfait par les deux couvertures assurantielles, les POIQ ont préparé un contrat de redistribution des indemnités pouvant être ajusté en fonction des ententes conclues entre une souscriptrice ou un souscripteur et une éleveuse ou un éleveur à forfait. Le contrat fut acheminé au printemps aux membres concernés et son intégration à l'environnement réglementaire des POIQ a été soumise pour approbation par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ).



ET ÉTUDIANTS DANS

LE DOMAINE AGRICOLE.

Engagement social

C'est avec enthousiasme que les POIQ ont poursuivi leur engagement de mise en valeur du secteur auprès de la société civile ainsi que des étudiantes et étudiants dans le domaine agricole. Alors que des dons totaux de plus de 11 000 \$ ont été versés à divers organismes, tels que les Banques alimentaires du Québec, la Fondation Olo et Centraide, deux bourses de 1000 \$ ont été accordées à des étudiantes de l'Université Laval effectuant des stages ou menant de courts projets de recherche dans notre secteur. Il ne fait aucun doute que ces démarches auront des répercussions positives en ces temps difficiles et qu'elles stimuleront l'intérêt pour notre secteur et notre organisation dans le milieu universitaire.

Main-d'œuvre

Les productrices et producteurs ont été à nouveau invités à faire appel au Programme d'apprentissage en milieu de travail du secteur avicole ainsi qu'à Agricompétences, un outil de formation en ligne pour la production d'œufs d'incubation, afin de les soutenir dans la formation des membres de leur personnel.

Environnement

Par l'entremise des vecteurs privilégiés par l'Union des producteurs agricoles (UPA), les POIQ ont communiqué - le printemps dernier - leurs commentaires et propositions au sujet du nouveau Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement. Celui-ci est finalement entré en vigueur en septembre. Il doit permettre de réduire les délais de délivrance des autorisations environnementales et vient préciser l'ensemble des documents exigés pour l'analyse des demandes. Les éléments d'intérêt pour notre secteur qui ont fait l'objet de modifications concernent la disposition des animaux morts par compostage ou incinération, ainsi que le transport et la disposition des déchets biomédicaux. Il est à noter que les activités d'élevage, d'épandage et de stockage des déjections animales demeurent encadrées telles qu'elles l'étaient dans le Règlement sur les exploitations agricoles.

Affiliation et relations avec les partenaires

Membres

POIC

Représentants et activités

Gyslain Loyer (délégué)

1^{er} vice-président (4 C. E., 5 C. A.) Réunions publiques et huis clos du C.A. Comité de gestion de la production Représentant à la FCA Réunions de la FCC

Robert Massé (substitut)

Président de l'ACPOIPC Réunions publiques et huis clos du C.A. Comité de gestion de la production Comité de la recherche Comité aviseur

Simon Doré-Ouellet (gérant)

Réunion des gérants Réunions publiques et huis clos du C.A. Comité de gestion de la production Comité de la recherche Comité aviseur

EQCMA

Représentants et activités

Gyslain Loyer (délégué), David Phaneuf (substitut), Simon Doré-Ouellet (observateur) AGA et 5 réunions du C.A.

Affiliation

UPA

Représentants et activités

Gyslain Loyer (membre du conseil exécutif et membre du conseil général) 11 C. E.

9 conseils généraux

Rencontre des présidents et secrétaires des spécialités Congrès général

Journée de la rentrée

- Table sur la sécurité du revenu
- Comité de prévention des incendies
- Comité des résolutions
- Comité consultatif de l'immeuble

Simon Doré-Ouellet (directeur général)

Congrès général

Table des secrétaires des groupes spécialisés Rencontres des présidents et secrétaires des spécialités Rencontres des directeurs généraux



Tables

Représentants et activités

Gyslain Loyer

Conseil de promotion de l'agroalimentaire québécois

Coalition exception agricole et alimentaire (remplacé par **David Phaneuf**)

Partenaires

Représentants et activités					
Groupes	Activités auxquelles les POIQ ont participé				
AGRIcarrières	Lac-à-l'épaule				
EVQ	Cellule de crise avicole				
FPOQ	Activité MGO au Centre Bell				
LCQ	Comité de liaison et comité de suivi				
AQINAC	Conférences et Rendez-vous avicole				
CCTOV	Congrès				
Sollio Agriculture	AGA				

Administration

Les membres du conseil d'administration et du conseil exécutif se sont respectivement réunis en personne, par vidéoconférence ou par conférence téléphonique à 13 et 16 reprises au cours de l'année. Le comité de surveillance, qui révise les opérations administratives de l'organisation, a quant à lui pu se rencontrer en début d'année, avant l'avènement de la crise sanitaire et l'entrée en vigueur des directives gouvernementales de confinement. Ce comité n'a d'ailleurs pas noté d'irréqularité dans les dépenses approuvées en 2019.

Alors que Valérie Jutras a représenté l'organisation au sein du conseil d'administration de la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec, David Phaneuf et Gyslain Loyer ont occupé ces mêmes fonctions pour la Fédération de l'UPA de la Montérégie et la Fédération de l'UPA de Lanaudière.

Bien que les activités régulières et les priorités stratégiques des POIQ aient été considérablement perturbées par la crise sanitaire, la prestation de services aux membres et les suivis administratifs se sont poursuivis sans heurts en 2020. Afin d'assurer la gestion équitable de la réduction drastique et soudaine des placements de poussins pour les périodes de production de poulet A-163 et A-164, les POIQ furent en mesure de conclure une entente *ad hoc* sur le partage des pertes projetées avec les couvoiriers. Cette entente – qui fut homologuée par la RMAAQ – permit aux parties de s'entendre sur les quantités maximums d'œufs domestiques pouvant être détruits, de réduire les impacts immédiats des réductions des mises en incubation pour les membres et d'établir les modalités de remboursement des couvoiriers pour les œufs détruits payés.

Cette situation exceptionnelle engendra également la création du fonds de compensation et d'urgence des producteurs d'œufs d'incubation et d'un règlement encadrant son utilisation. Ce dernier fut approuvé en urgence par la RMAAQ, en compagnie d'une modification conséquente au Règlement des producteurs d'œufs d'incubation sur le contingentement et sur les conditions de production. Notre fonds novateur constitue maintenant un outil de gestion pérenne des surplus d'œufs découlant d'une situation d'urgence pour l'ensemble du secteur.

Initialement prévue en avril, l'assemblée générale annuelle fut reportée en raison des consignes gouvernementales et finalement tenue par vidéoconférence le 10 juillet 2020. Tous les membres des POIQ furent invités à y participer. Dans le cadre de cette assemblée, ils furent également invités à se prononcer sur la mise en place d'une contribution spéciale s'échelonnant sur plusieurs cycles de production afin d'alimenter le fonds de compensation et d'urgence, puis de permettre le remboursement collectif des couvoiriers. À cet effet et conformément à l'entente homologuée, quatre versements mensuels ont été effectués aux couvoiriers entre les mois de septembre et décembre.

démie de COVID-19, les POIQ sont demeurés proactifs dans d'autres dossiers de nature réglementaire. Un large projet de modification rassemblant certaines demandes déposées en 2019 en lien avec l'actualisation des dispositions sur la gestion des maladies couvertes par le RIMAQ, ainsi que de nouveaux changements, fut notamment acheminé à la RMAAQ. Les nouveaux éléments inclus dans cette demande de modification réglementaire concernent (1) la gestion rigoureuse des cas de MS à la ferme (2) le protocole de dépistage de S. Enteritidis et les mesures à prendre en cas de contamination par cette bactérie (3) la gestion des cas de force majeure empêchant la tenue d'audit et (4) le contrat de redistribution des indemnités des régimes d'assurance pour les réclamations découlant de contaminations dans des poulaillers d'élevage à forfait. La RMAAQ a par ailleurs approuvé - en août - un projet de modification réglementaire proposé précédemment par les POIQ afin de clarifier et de rendre plus équitables les dispositions prévues pour les transferts directs et indirects de quota.

Parmi les autres évènements notables pour l'année 2020, il est pertinent de noter que :

- · à la suite du départ de Michelle Reeves, Maryse Jutras s'est jointe à l'équipe des POIQ à titre d'agente - audits et programmes;
- · en plus de conclure une nouvelle entente avec la Fédération des producteurs d'œufs du Québec sur le partage des informations, les POIQ ont travaillé de concert avec cette organisation pour la gestion des flux irréqu-

Malgré les contraintes découlant de la pan-liers d'œufs d'incubation acheminés vers la tain pour les POIQ et l'ensemble des partransformation par l'entremise du programme d'œufs inaptes;

- à la demande d'Olymel et afin de réduire les risques d'euthanasie de troupeaux reproducteurs dans les poulaillers, les POIQ ont conclu une nouvelle entente de prix pour les reproducteurs vivants avec le Conseil québécois de la transformation de volaille (CQTV);
- · les POIQ en collaboration avec l'ARIOCC ont été en mesure de renouveler aux mêmes conditions la réassurance pour le RIPOIQ pour l'année 2021;
- · les POIQ ont obtenu une autorisation de la RMAAQ afin de tenir une nouvelle édition du Programme pour l'établissement de nouveaux producteurs (PENP) en 2021, en marge du 40e anniversaire du Plan conjoint des pro-changements. ducteurs d'œufs d'incubation du Québec;
- · la vérification des données 2019 des couvoirs par la RMAAQ s'est déroulée à distance;
- · des suivis ont été effectués auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), notamment en lien avec les conséquences de la crise pour notre secteur et la Politique bioalimentaire du gouvernement du Québec.

Les réalisations de la dernière année furent accomplies dans un contexte parfois incer-

ties prenantes. Il importe ainsi de souligner la résilience et la capacité d'adaptation des membres du personnel des POIQ, qui, à la mimars, ont été appelés à changer complètement leurs habitudes de travail. Malgré cette migration de l'environnement professionnel vers le télétravail, toute l'équipe est demeurée déterminée à offrir un accompagnement rigoureux des membres et à continuer de concevoir des outils et des programmes de qualité pour répondre aux besoins de ces derniers. Cette période de distanciation engendra aussi d'importants changements pour le déroulement des instances et la gestion des priorités. Heureusement, les administrateurs se sont bien adaptés et se sont montrés ouverts et dynamiques dans leurs réponses aux

Je profite finalement de ce rapport pour remercier, au nom de toute mon équipe, les membres du conseil d'administration pour la confiance, l'écoute et le respect qu'ils nous témoignent. À titre plus personnel, je souhaite souligner la qualité du travail, la bienveillance et l'inépuisable énergie de Geneviève, Benoit, Michelle et Maryse. N'eût été leur volonté à contribuer à l'avancement du secteur, le portrait de nos réalisations pour 2020 aurait été bien différent! •



Rapport du comité de production

Les membres du comité de production se sont réunis à trois reprises en présentiel et à sept reprises par vidéoconférence. Lors de ces rencontres, ceux-ci se sont penchés sur les améliorations à apporter au Programme canadien de qualité des œufs d'incubation (PCQOI), le processus d'implantation du PSA, les priorités de recherche des POIC, le développement de nouveaux outils d'euthanasie à la ferme et la question des communications en lien avec l'alimentation contrôlée. Les membres du comité ont également été appelés à élaborer la position du Québec sur plusieurs questions de production mises de l'avant par l'office national. Dans le cadre de ces interventions, ils se sont assurés de souligner le besoin d'adéquation entre les exigences imposées aux productrices et producteurs et la réalité vécue sur les fermes. Conformément aux responsabilités accordées au comité, ce dernier a échangé avec les acheteurs dans une optique de négociation de la demande et du prix.

Négociation de la demande

À la suite des réunions des POIC de mars, juillet et novembre, lors desquelles l'émission et la révision des allocations émises aux provinces sont effectuées, les membres du comité se sont réunis virtuellement pour traiter des questions relatives aux contingents à émettre aux productrices et producteurs pour les cycles C-2020 et C-2021. Des propositions ont été établies puis soumises aux associations accréditées, Les Couvoiriers du Québec inc. et Sollio Groupe Coopératif, pour obtenir leurs commentaires dans une perspective consensuelle.

Voici, en un coup d'œil, l'évolution des taux d'utilisation émis en 2020 :

Cycle C-2020

Décembre (2019)	136,0 %
Avril	135,5 %
Juillet (final)	134,5 %

Cycle C-2021

Avril (initial)	136,0 %
Juillet	134,0 %
Décembre	131,0 %







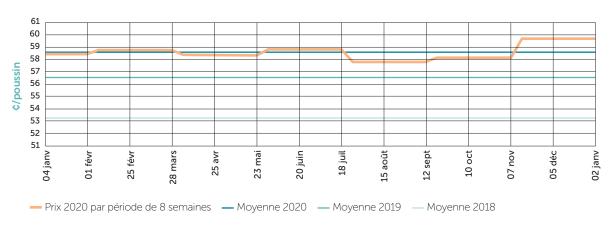
Négociation du prix

L'entente avec les associations accréditées concernant le prix des œufs d'incubation de poulet à chair a été maintenue. Aucune réunion du comité des prix ne fut donc nécessaire.

L'application de l'entente a engendré six changements de prix. En début d'année, le prix payé était de 58,52 ¢ par poussin, alors qu'à la conclusion de celle-ci, il était de 59,71 ¢ par poussin. Le prix moyen payé en 2020 s'est établi à 58,57 ¢. Il s'est avéré plus élevé que ceux des deux années précédentes, qui étaient de 56,52 ¢ en 2019 et de 53,21 ¢ en 2018.

En raison de la crise d'approvisionnement découlant de la pandémie de COVID-19, le comité de production et le CQTV ont exceptionnellement convenu de réviser à la baisse le prix des reproducteurs vivants pour une période de douze mois débutant le 20 avril 2020. Le prix négocié par les parties pour cette période s'élève à 0,25 \$ par kilogramme pour les poules de reproduction. L'entente ne prévoit aucun changement pour le prix des coqs de reproduction. Cette négociation à la baisse du prix payé aux productrices et producteurs a allégé les pressions d'euthanasie dans les poulaillers et ne fut pas étrangère aux ententes conclues à cet effet dans d'autres provinces. •

Prix aux productrices et producteurs



Source : Les Producteurs d'oeufs d'incubation du Québec

Rapport sur les programmes

Protocole de dépistage de Salmonella Enteritidis

Le protocole de dépistage de S. Enteritidis, en élaboration depuis 2017, a été lancé au début de l'année. En raison de la pandémie de COVID-19, les dépistage ont dû être interrompus de la mi-mars au début d'août. Durant ces quatre mois, les membres sont demeurés couverts par le RIPOIQ. Au total, des collectes d'échantillons ont été effectuées dans 185 poulaillers en 2020. Aucun résultat positif n'a été rapporté. Il est à noter que le dépistage à l'arrivée des poussins est suspendu depuis l'entrée en vigueur du protocole, dans l'attente de l'adoption de directives pancanadiennes uniformes pour la collecte des échantillons dans les camions de livraison des poussins.

PSA et PCQOI

L'implantation du PSA s'est poursuivie en 2020. Certains audits ont cependant été retardés en raison de la pandémie. Un total de 37 sites ont été visités pour un audit complet combiné du PCQOI et du PSA. Les audits de dossiers prévus ont, quant à eux, été maintenus. En somme, 65 audits complets et de dossiers ont été réalisés.

Collecte de données sur l'ammoniac

La collecte de données sur les niveaux d'ammoniac dans l'environnement des oiseaux reproducteurs au Québec, ainsi que la compilation de ces données anonymisées fournies mensuellement par les équipes techniques des couvoirs, se sont poursuivies en 2020.

Étude de prévalence de Mycoplasma synoviae

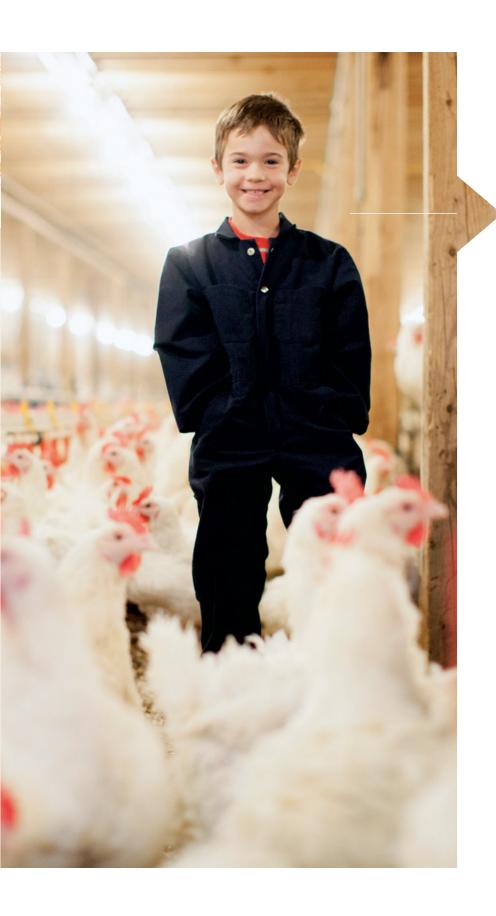
Les POIQ ont accueilli avec intérêt les résultats de l'étude de prévalence de MS, menée par l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (EQCMA), ainsi que les recommandations en découlant sur l'instauration d'un programme de dépistage et sur des modifications relatives aux assurances. D'autres phases de cette étude sont prévues au cours des prochains mois. Elles permettront d'évaluer les meilleurs moyens de prévention et de contrôle de cette maladie au sein de la filière avicole québécoise.

Système de monitorage des antibiotiques

Les POIQ et les autres groupes spécialisés œuvrant dans les secteurs de production animale ont été sollicités afin de participer à une étude sur la faisabilité de la mise en œuvre d'un système provincial de monitorage des antibiotiques. Cette étude, mandatée par le MAPAQ dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé, est réalisée par la FMV et a pour objectif de mener à la création d'un outil permettant de suivre en continu l'utilisation des antibiotiques chez les animaux. Alors que la concertation se poursuit; elle pourrait mener à la mise en place dudit programme de monitorage en 2021. Le déploiement de celui-ci devrait s'effectuer graduellement sur plusieurs années. •



Maryse Jutras > Agente – audits et programmes



Rapport sur le contingentement

Aucune offre de vente de quota par l'entremise du système centralisé de vente de quota n'a été déposée en 2020. Une transaction de quota de gré à gré a été traitée dans la production d'œufs d'incubation de poulet à chair.

Les membres ont eu recours à divers mécanismes réglementaires afin de gérer leur contingent. Un total de 21,0 millions d'œufs découlant de 46 baux de location de quota a été échangé.

	Quantités			
	Baux	Œufs		
Type ponte	5	5,7 M		
Type chair	41	15,3 M		

Les conditions réglementaires étant respectées, les POIQ ont pu mettre en application le programme d'ajustements de fin cycle. Les productrices et producteurs y ayant eu recours ont dû verser aux POIQ un montant de 4,0 ¢ par œuf. La somme des ajustements a été d'au moins 1,2 million et d'au plus 1,8 million d'œufs. D'autre part, pour une deuxième année consécutive, aucun cas de force majeure n'a été invoqué par les membres.

Exceptionnellement et conformément à l'entente conclue avec les couvoiriers à cet effet, les POIQ ont compilé, quantifié et vérifié les pertes associées à la chute soudaine des placements de poussins pour les périodes de production de poulet A-163 et A-164. Pour ce faire, les taux d'éclosion de certaines livraisons admissibles d'œufs non produits ou non utilisés furent établis. Au total, la somme à rembourser aux couvoiriers par l'entremise du fonds de compensation et d'urgence s'élève à un peu plus de 2,04 millions de dollars. Les versements ont débuté en septembre 2020 et ils se poursuivront jusqu'en décembre 2021.

Fait à noter, pour la première fois en plus de 20 ans, aucune demande pour obtenir un contingent d'exportation d'œufs d'incubation de poulet à chair ou encore des crédits de production pour l'exportation de poussins de poulet à chair n'a été déposée auprès des POIQ.

Oeufs d'incubation de poulet à chair

	C - 2018	C - 2019	C - 2020
Quota global	153 467 476	153 467 476	153 467 476
Taux d'utilisation	138,0 %	135,7 %	134,5 %
Quota global ajusté	211 785 117	208 255 365	206 413 755
Reprises, remises, prêts de contingent	3 085 906	4 209 534	6 285 737
Exportations	4 661 181	2 508 840	0
Quota émis	219 532 204	214 973 739	212 699 492
Production*	219 079 884	216 143 016	214 458 525
Production/quota émis	99,8 %	100,5 %	100,8 %
Croissance de la production par rapport au cycle précédent	8,2 %	-1,3 %	-0,8 %
Ajustements de fin de cycle	2 315 233	1 169 276	1 759 032

Source : Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec

Oeufs d'incubation de pondeuse d'œufs

	P - 2018	P - 2019	P - 2020
Quota global	19 642 810	19 642 810	19 642 810
Taux d'utilisation	91,5 %	99,0 %	108,5 %
Quota global ajusté	17 973 171	19 446 382	21 312 449
Reprises ou remises	1 099	223	83 311
Quota émis	17 974 270	19 446 605	21 395 760
Production	17 963 126	19 351 672	21 316 446
Production/quota émis	99,9 %	99,5 %	99,6 %
Croissance de la production par rapport au cycle précédent	24,8 %	7,7 %	10,2 %

Source : Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec



^{*}Les données présentées dans le tableau ci-dessus ne constituent pas la production du Québec pour l'année 2020. Elles font état du nombre d'œufs produits et non produits utilisés aux fins de l'application de l'entente conclue avec les acheteurs accrédités, en raison de la crise sanitaire et de ses répercussions sur les placements de poussins.



Relève

Le 29 janvier 2020, les POIQ ont procédé à l'étape finale du processus de sélection du quatrième récipiendaire d'un prêt de contingent octroyé dans le cadre du PENP. Le président général de l'UPA, Marcel Groleau, a été invité à procéder au tirage au sort parmi les quatre candidatures s'étant qualifiées pour cette ultime étape. Rappelons que le PENP prévoit l'octroi d'un prêt permanent de contingent d'un peu plus d'un million d'œufs d'incubation de poulet à chair par année (quantité sujette à varier en fonction des fluctuations du marché) à une nouvelle productrice ou un nouveau producteur respectant tous les critères d'admissibilité prévus.

Les POIQ sont donc heureux d'accueillir parmi leurs membres Ferme Viagrico inc., propriété de Jessica Bérubé et Bruno Viens. La ferme se situe dans la municipalité de Saint-Marcsur-Richelieu, en Montérégie et son premier troupeau entrera en production en 2021.

Dans un autre registre, l'aide financière offerte par l'entremise du Programme d'aide au démarrage a été accordée aux personnes suivantes s'étant qualifiées :

- David Phaneuf, Ferme Fatran inc.;
- · Audrey Bélanger, Ferme Lafeuille inc.;
- · Maxime Bélanger, Ferme Lafeuille inc.

Les sommes reçues par un bénéficiaire du programme ont par ailleurs été remboursées aux POIQ à la suite de son retrait de la production, en conformité avec les dispositions réglementaires en vigueur.



Benoit Michaud > Agent de commercialisation



Statistiques

Œufs d'incubation de poulet à chair — Sommaire du marché

Provenance des œufs	2020		2019		2018	
Production québécoise	210 675 782	82,4 %	216 148 602	81,6 %	219 251 524	83,0 %
Importation	42 262 179	16,5 %	46 478 914	17,6 %	42 178 420	16,0 %
Marché interprovincial	2 699 638	1,1 %	2 160 532	0,8 %	2 718 882	1,0%
Total des œufs de toutes provenances	255 637 599	100,0 %	264 788 048	100,0 %	264 148 826	100,0 %
Destination des œufs	2020		2019		2018	
Destination des œufs Mis en incubation au Québec	2020 255 586 839	100,0 %	2019 261 676 688	98,8 %	2018 261 522 860	99,0 %
Mis en incubation		100,0 %		98,8 %		99,0 %
Mis en incubation au Québec	255 586 839		261 676 688		261 522 860	

Poussins de poulet à chair

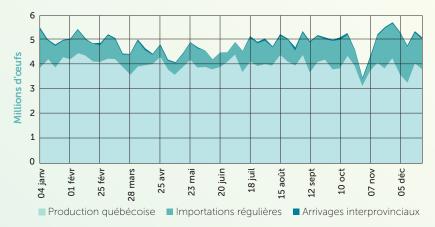
Provenance des poussins	2020		2019		2018	
Production québécoise	212 608 939	97,6 %	217 800 878	97,3 %	215 096 518	97,0 %
Importation	5 189 911	2,4 %	5 937 722	2,7 %	6 555 481	3,0 %
Marché interprovincial	103 614	0,0 %	56 223	0,0 %	71 063	0,0%
Total des œufs de toutes provenances	217 902 464	100,0 %	223 794 823	100,0 %	221 723 062	100,0 %
Destination des poussins	2020		2019		2018	
Destination des poussins Placés au Québec	2020 202 598 712	93,0 %	2019 208 042 098	93,0 %	2018 204 323 496	92,2 %
		93,0 %		93,0 %		92,2 %
Placés au Québec	202 598 712		208 042 098		204 323 496	

Sources : Agriculture et Agroalimentaire Canada et Institut de la statistique du Québec

Approvisionnements en œufs

Hebdomadaires

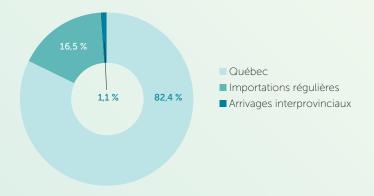
Les approvisionnements hebdomadaires des couvoirs ont fluctué entre 3,5 et 5,7 M d'œufs au cours de l'année. Les importations hebdomadaires ont, quant à elles, été plus importantes dans le dernier tiers de l'année, alors que les arrivages d'œufs en provenance d'autres provinces ont été moins nombreux en mai et juin.



Sources : Agriculture et Agroalimentaire Canada et Institut de la statistique du Québec

Annuels

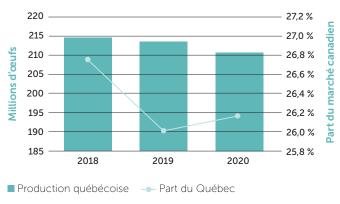
Les productrices et producteurs québécois ont expédié 210,7 M d'œufs aux couvoirs. Les importations se sont établies à 42,2 M d'œufs. Pour une troisième année consécutive, aucune importation n'a été réalisée à la suite de l'émission de permis supplémentaires.



Sources : Agriculture et Agroalimentaire Canada et Institut de la statistique du Québec

Production et part du marché canadien

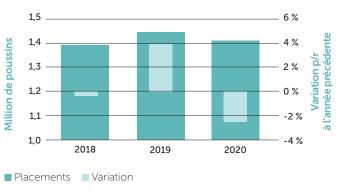
La production québécoise pour mise en marché au Canada s'est chiffrée à 210,8 M d'œufs. Cette quantité constitue une diminution de 2,7 M d'œufs par rapport à la production de l'année précédente. Par ailleurs, la part du marché canadien occupée par le Québec s'est établie à 26,16 %, ce qui représente une augmentation de 0,15 % par rapport à 2019. La portion de l'allocation du Québec dans l'ensemble canadien était de 26,0 %.



Sources: Agriculture et Agroalimentaire Canada et les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada

Placements de femelles de reproduction

Les placements de femelles de reproduction un jour payées destinées à pondre sur le territoire québécois ont totalisé 1,41 M en 2020. Cette quantité représente une baisse de 2,5 % par rapport à l'année précédente.

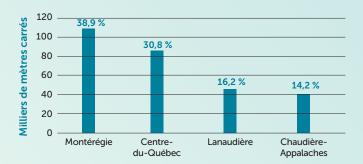


Source : Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec

Répartition régionale

Quotas détenus et détenteurs de quota

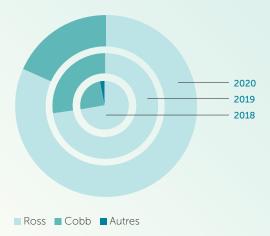
Des 278 126 m² de quota de production émis, près de 70 % d'entre eux sont exploités sur le territoire des fédérations de la Montérégie et du Centre-du-Québec. Par ailleurs, les fédérations de la Montérégie, du Centre-du-Québec et de Lanaudière comptent près de 89 % des détenteurs de quota et de prêt de contingent.



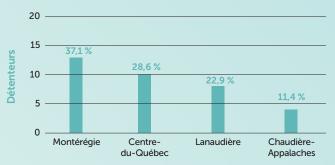
Source : Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec

Portrait de l'utilisation des lignées

Seulement deux lignées d'oiseaux reproducteurs ont été utilisées pour la production en sol québécois cette année. La lignée Ross a constitué près de 82 % des parts de marché. La lignée Cobb a, de son côté, vu sa présence reculer de neuf points de pourcentage par rapport à l'année 2019.



Source : Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec



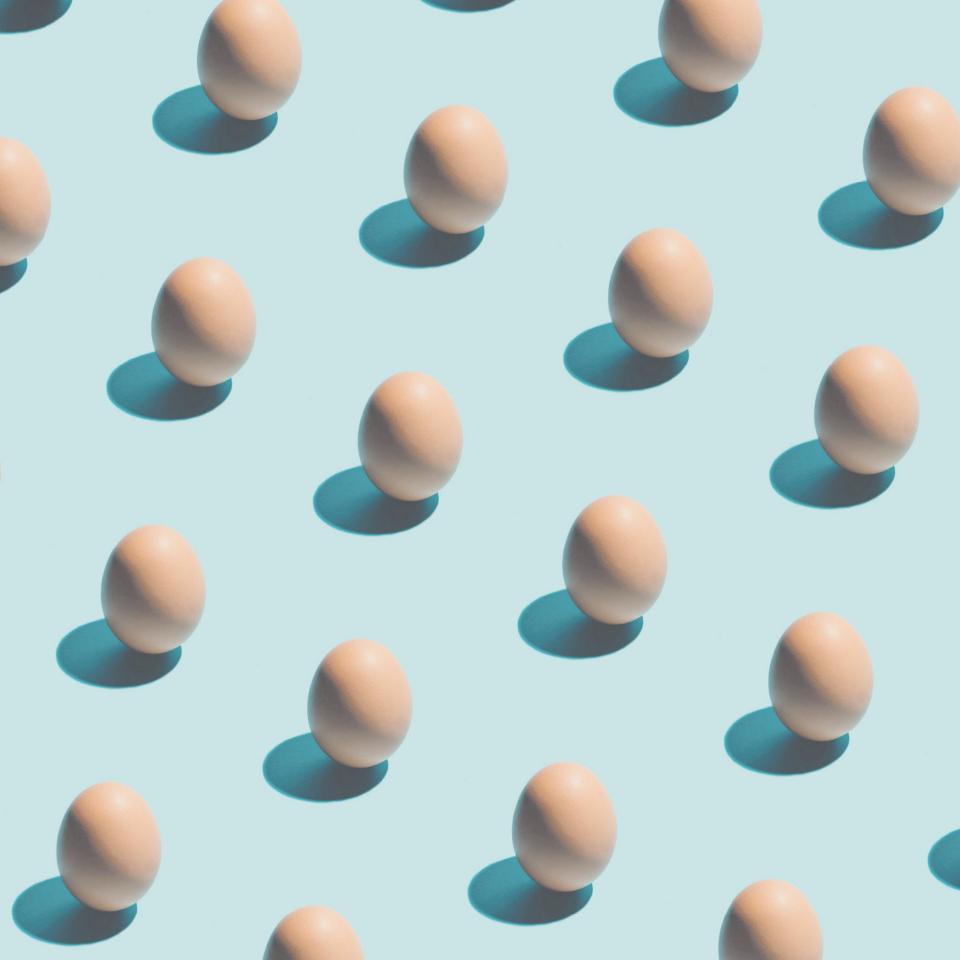
Source : Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec

Productivité

La productivité par poule un jour payée s'est bonifiée en 2020 par rapport à l'année précédente, tant en valeur absolue qu'en valeur ramenée à un même âge d'abattage à des fins comparatives. La productivité record obtenue en 2018 n'a toutefois pas été menacée. L'âge moyen pondéré d'abattage a, quant à lui, diminué de 3,6 et 0,8 semaines respectivement par rapport à 2018 et 2019. D'autre part, le taux moyen annuel d'éclosion a fléchi légèrement en 2020, se chiffrant à 83,76 %. Il était de 83,93 % en 2019 et de 82,61 % en 2018. ●

Paramètres	2018	2019	2020
Productivité (nb d'œufs) par poule un jour payé	162,6	150,6	151,2
Âge moyen pondéré annuel d'abattage (en semaines)	63,6	60,8	60,0
Taux moyen annuel d'éclosion	82,61 %	83,93 %	83,76 %

Sources: Institut de la statistique du Québec et les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec





555 Roland Therrien, bureau 515, Longueuil (Québec) J4H 4E7 450 679-0530 • poiq@upa.qc.ca • poiq.ca